

Notice descriptive	
Titre	Circulaire UHC/QC2 n° 2005-71 du 28 novembre 2005 relative à l'application de l'article 1384 A-I bis du code général des impôts, portant à vingt ans la durée d'exonération de la taxe foncière sur les propriétés bâties pour les constructions de logements neufs à usage locatif respectant certains critères de qualité environnementale (texte non paru au Journal officiel)
Numéro NOR	SOCU0510383C
Ministère	Ministère de l'Équipement, des Transports, du Tourisme et de la Mer
Thématique de document	Logement et construction
Type de document	Circulaire
Date de signature	28-11-2005
Date de publication	25-12-2005
Document	A0230071.pdf